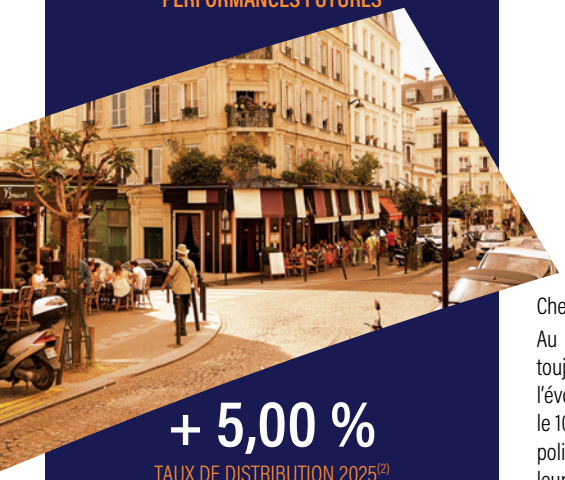
LES PRÉVISIONS DE PERFORMANCE OU LES PERFORMANCES PASSÉES NE CONSTITUENT PAS UN INDICATEUR FIABLE QUANT AUX PERFORMANCES FUTURES



**+ 5,00 %**
TAUX DE DISTRIBUTION 2025[2]

**+ 5,00 %**
PERFORMANCE GLOBALE 2025[3]

**+ 9,33 %**
TAUX DE RENDEMENT INTERNE DEPUIS L'ORIGINE AU 31 DÉCEMBRE 2025

**91,18 %**
TAUX D'OCCUPATION FINANCIER DU TRIMESTRE

**4 391 M€**
CAPITALISATION AU 30 SEPTEMBRE 2026

**976**
NOMBRE D'IMMEUBLES AU 30 SEPTEMBRE 2026

**50 621**
NOMBRE D'ASSOCIÉS AU 30 SEPTEMBRE 2026

**ÉCHELLE DE RISQUE**

< Risque faible — Risque élevé >

| 1 | 2 | **3** | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

**IMMORENTE**
SCPI DIVERSIFIÉE
LA RÉFÉRENCE DES SCPI

# *Bulletin trimestriel d'information*

3ème TRIMESTRE 2026 ► N° 151
Valable du 1er octobre au 31 décembre 2026

Chers Associés,

Au cours du troisième trimestre, l'environnement macroéconomique est resté marqué par une forte incertitude, toujours alimentée par les tensions géopolitiques, la volatilité des prix de l'énergie et une visibilité limitée sur l'évolution de l'inflation qui a conduit la Banque centrale européenne à relever ses taux directeurs de 25 points de base le 10 septembre dernier. En France, les interrogations relatives à la trajectoire de la dette publique et à l'environnement politique et social entretiennent une prime de risque accrue. Les marchés immobiliers européens poursuivent ainsi leur ajustement de façon hétérogène, ce qui est susceptible de peser sur les valorisations immobilières de fin d'année. Cet environnement peut également faire émerger des opportunités d'investissement pour les acteurs en capacité financière de les exécuter et disposant d'une grande discipline dans leur politique d'investissement.

La gestion locative est au cœur de nos priorités. Votre Société de Gestion s'est montrée active ce trimestre avec 61 relocations ou renouvellements portant sur près de 6,9 M€ de loyers. Le taux d'occupation du trimestre ressort à 91,18 %, stable par rapport au trimestre précédent.

En parallèle, IMMORENTE poursuit sa politique d'arbitrage avec 10 cessions supplémentaires réalisées sur le trimestre pour un volume total d'environ 7,0 M€ à des prix de vente supérieurs en moyenne de +19,1 % par rapport aux valeurs d'expertise du 31 décembre 2025. Les cessions réalisées au cours du trimestre s'inscrivent dans une stratégie de recentrage du patrimoine sur des actifs pérennes, avec un double objectif : renforcer la qualité intrinsèque du portefeuille et cristalliser des plus-values.

**Ces performances permettent d'envisager une fourchette prévisionnelle[1] de dividende annuel entre 15,00 € et 15,70 € par part ayant pleine jouissance au titre de l'exercice 2026. L'acompte de dividende du troisième trimestre s'établit à 3,51 € par part ayant pleine jouissance.**

Depuis la mise en place de la décimalisation des parts de votre SCPI au cours du trimestre, vous bénéficiez désormais de deux nouvelles options pour investir dans votre SCPI IMMORENTE :

- Le **versement programmé** permettra (après une première souscription d'une part) d'investir dès 50 € de façon mensuelle ou trimestrielle ;
- Le **réinvestissement automatiquement des dividendes** permettra de réinvestir tout ou partie de vos dividendes en nouvelles parts ou fractions de parts, plutôt que de les percevoir intégralement en numéraire.

Ces nouvelles modalités vous offrent ainsi davantage de souplesse dans votre stratégie d'investissement.

Nous vous remercions de votre confiance.

**La Société de Gestion.**

(1) Cette distribution prévisionnelle est arrêtée par la Société de Gestion sur la base d'hypothèses de marché et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance.

(2) Dividende brut au titre de l'année N avant prélèvement obligatoire et autre fiscalité immobilière (sur revenus étrangers et sur plus-values) payée par le fonds pour le compte des associés rapporté au prix de souscription au 1er janvier de l'année N. Au titre de 2025, ce dividende brut intègre une distribution de plus-value à hauteur de 7,8 % de la distribution totale, une distribution de prime d'émission à hauteur de 5,8 % et une fiscalité immobilière payée par la SCPI pour le compte des associés à hauteur de 3,9 %. Quant à l'imposition des revenus éventuels perçus de l'étranger par la SCPI, l'impôt étranger peut être neutralisé en France afin d'éviter la double imposition des associés, selon les conventions fiscales en vigueur entre la France et les pays concernés. Le traitement fiscal varie selon la situation individuelle et le taux d'imposition propre à chaque associé. Le dispositif fiscal est susceptible d'évoluer. Les porteurs ayant investi via des unités de compte (UC) ne bénéficient pas directement des crédits d'impôt éventuels, ceux-ci étant attribués à l'assureur. Cet indicateur est conforme à la méthodologie ASPIM.

(3) La performance globale de l'année N correspond à la somme du taux de distribution de l'année N et de la variation du prix de souscription entre le 1er janvier de l'année N et le 1er janvier de l'année N+1.

## Prendre des risques pourquoi pas, mais bien les connaître c'est mieux !

Les parts de SCPI sont des supports de placement à long terme et doivent être acquises dans une optique de diversification de votre patrimoine. La durée de placement minimale recommandée est généralement de 8 ans. Comme tout investissement, l'immobilier présente des risques : absence de rendement ou perte de valeur, qui peuvent toutefois être atténués, sans garantie, par la diversification immobilière ou locative du portefeuille du fonds. Ce fonds ne bénéficie d'aucune garantie ou protection de capital et présente un risque de perte en capital. Les SCPI sont des produits complexes et pouvant présenter un risque d'illiquidité. La revente des parts n'est pas aussi rapide et facile que pour d'autres placements financiers comme les actions ou les obligations. Si les demandes de retraits sont supérieures aux nouvelles souscriptions, alors on observe une illiquidité de la SCPI sur le marché des parts. Dans ce cas, l'associé qui voudrait vendre ses parts peut être soumis à un délai de sortie d'une durée indéterminée puisqu'il n'existe pas suffisamment de souscripteurs. Les SCPI s'adressent à des investisseurs à la recherche de diversification et de performances, conscients des risques liés à cette classe d'actifs qui impose un placement à long terme. Il convient de ne pas investir une part trop importante de son patrimoine à cette classe d'actifs. Il s'agit d'un actif de diversification. Le détail des risques est décrit dans le Document d'Informations Clés (DIC) et la Note d'Information de la SCPI. Ces documents, ainsi que les statuts de la SCPI, sont librement accessibles sur demande ou sur le site https://www.sofidy.com/.



Sofidy
ÉPARGNER - INVESTIR

# Le patrimoine d'Immorente

## Diversifier pour mieux épargner

IMMORENTE attache une grande importance à la diversification du patrimoine et à la mutualisation des risques. Depuis plus de 30 ans, votre SCPI investit dans un patrimoine diversifié et mutualisé, dans les principales typologies d'immobilier locatif en France, au Royaume-Uni, en Irlande, aux Pays-Bas, en Allemagne, en Belgique, en Italie et désormais en Espagne : murs de commerce, de bureaux, d'hôtellerie, d'habitation, de logistique, de locaux d'activités, de loisirs et de santé, en privilégiant la qualité des emplacements dans les principales métropoles européennes.

**À RETENIR**
AU 30 SEPTEMBRE 2026

**4 151 M€**
VALEUR DE PATRIMOINE D'IMMORENTE

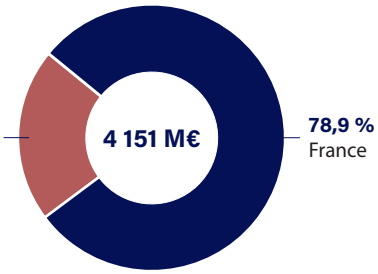
**976**
IMMEUBLES REPRÉSENTANT 3 266 UNITÉS LOCATIVES

## Où se situe le patrimoine de ma SCPI ?

En valeur au 30 septembre 2026

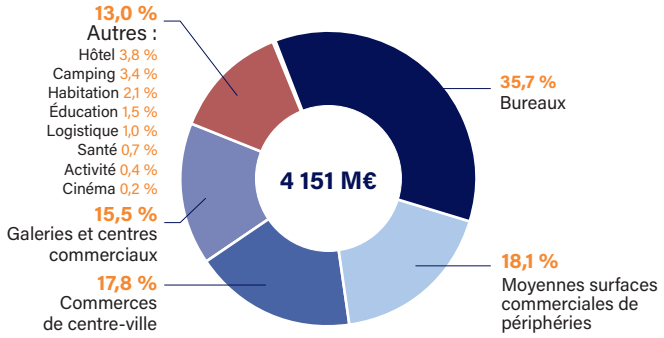
**France :**
Métropoles françaises **31,9 %**
Grand Paris **23,7 %**
Paris Centre **23,3 %**

**Étranger :**
Pays-Bas **8,3 %**
Allemagne **4,1 %**
Royaume-Uni **3,2 %**
Belgique **2,9 %**
Italie **1,1 %**
Irlande **0,6 %**
Espagne **0,5 %**
Reste de l'Europe **0,5 %**




## Sur quelles typologies ?

En valeur au 30 septembre 2026




## Point sur l'endettement au 30 septembre 2026

**20,6 %**
% dette / valeur du patrimoine

**857 M€**
Dette bancaire

**3,07 %**
Taux moyen des emprunts

**98,6 %**
Taux fixe

**1,4 %**
Taux variable

**4 ans et 5 mois**
Maturité moyenne de la dette, dont 45 % amortissable



# Les investissements du trimestre

## Notre stratégie de l'emplacement, la clé de tout investissement réussi en immobilier.

Aucune acquisition n'a été réalisée au cours du 3ème trimestre 2026, à l'exception du regroupement de la pleine propriété d'un immeuble de bureaux situé à Guyancourt (78). Votre SCPI qui détenait 80 % de l'actif en est devenue le propriétaire unique. Cette opération, d'un montant total de 3,0 M€, reflète un taux de rendement de 7,9 %*. Entièrement loué, l'immeuble bénéficie d'un bail avec la société Socotec pour une durée ferme résiduelle de 7,5 ans et dispose de la certification environnementale BREEAM Very Good.

| Type | Adresse | Locataire | Surface (1) | Prix d'acquisition frais inclus (1) | Date d'acquisition |
|---|---|---|---|---|---|
| **Bureaux** | Guyancourt (78) - Place des Frères Montgolfier | Socotec | 1 478 m² | 2 968 982 € | 22/09/2026 |
| **Total** | | | **1 478 m²** | **2 968 982 €** | |

(1) En quote-part IMMORENTE

Cette acquisition porte le montant total des investissements de l'exercice 2026 à **81,8 M€, générant un taux de rendement moyen initial de 8,3 %***. De plus, au 30 septembre 2026, votre SCPI est engagée dans de nouvelles acquisitions pour un montant total de 12,3 M€.




Place des Frères Montgolfier - Guyancourt (78)

À RETENIR

**3,0 M€**
MONTANT INVESTI SUR LE TRIMESTRE (FRAIS INCLUS)

**1**
NOMBRE D'ACQUISITIONS SUR LE TRIMESTRE

**12,3 M€**
PROJETS D'INVESTISSEMENT ENGAGÉS AU 30/09/2026

(*) La rentabilité immédiate des actifs acquis par la SCPI n'est pas un indicateur fiable des performances futures de la SCPI et n'est pas garanti. Ce taux de rendement exprime le rapport entre les loyers annuels de l'actif à la date d'acquisition, et sa valeur d'acquisition frais inclus. Il peut évoluer après l'acquisition, et ne doit pas être confondu avec le taux de distribution.

## Les arbitrages du trimestre

Certains actifs immobiliers dont le travail de revalorisation a été maximisé par la Société de Gestion ou qui ne répondaient plus aux critères d'investissement actuels de votre SCPI ont été vendus afin de générer des plus-values et/ou de réinvestir le produit des ventes dans des actifs aux fondamentaux davantage alignés avec la stratégie d'investissement.

Les arbitrages du trimestre, portant sur 10 actifs, se sont élevés à 6,9 M€ net vendeur, reflétant des prix de vente supérieurs de +19,1 % en moyenne par rapport aux valeurs d'expertise. Ils ont généré une plus-value nette de fiscalité de 0,4 M€. Au 30 septembre 2026, la SCPI est par ailleurs engagée dans des promesses de vente pour un montant total de 18,3 M€.

**Les arbitrages depuis le début de l'année :**

**24**
Actifs vendus

**28,5 M€**
Prix de vente total

**25,9 M€**
Valeur d'expertise au 31/12/2025

**+10,0 %**
Prix de vente vs. Valeur d'expertise

**2,5 M€**
Plus-values totales (nettes de fiscalité)

**18,3 M€**
Projets de cession engagés au 30/09/2026

# Une gestion attentive, au service de votre épargne

## Gestion locative

Les actions menées en matière de gestion locative depuis le début de l'année 2026 sont résumées dans le tableau ci-dessous :

| Du 1er janvier au 30 septembre 2026 | Nombre | Surface | Loyers annuels précédents | Loyers annuels obtenus |
|---|---|---|---|---|
| **Renouvellements de baux** | 42 | 38 343 m² | 6 016 005 € | 5 406 842 € |
| **Relocations** | 81 | 36 236 m² | 7 474 368 € | 7 206 547 € |
| **TOTAL** | **123** | **74 579 m²** | **13 490 373 €** | **12 613 389 €** |
| **Locations** | 10 | 2 752 m² | - | 669 786 € |

La dynamique locative de votre SCPI est illustrée par 133 actes de gestion réalisés depuis le début de l'année, portant sur 77 331 m². Les relocations et les renouvellements font ressortir des loyers en baisse de -6,5 % (réalignement sur des valeurs locatives de marché après des années d'inflation et donc possibilité de sécuriser des flux locatifs sur des durées fermes). Par ailleurs, certaines relocations à la baisse peuvent concerner des locaux vacants depuis longtemps et situés dans des environnements commerciaux qui ont perdu en attractivité, mais qui impacteront positivement le résultat de votre SCPI.

## Principales relocations et renouvellements du trimestre

**Paris (75) - rue de Beaubourg :**

Relocation d'un plateau de bureaux de 542 m² pour un loyer total de 328 K€, soit une hausse de +2,5 % par rapport au loyer précédent. Cette relocation a été réalisée sans période de vacance.

**Villeneuve-d'Ascq (59) - rue des techniques :**

Relocation de deux plateaux de bureaux pour un total de 1 480 m² et 75 places de parking à une enseigne du groupe Mulliez pour un loyer de 227 K€ soit une hausse de +25,6 % par rapport à l'ancien loyer. Cette relocation fait suite à la restructuration de l'immeuble.

**Portefeuille Praxis - Pays-Bas :**

Renouvellement avec l'enseigne néerlandaise de bricolage Praxis sur 8 surfaces commerciales détenues par IMMORENTE représentant 23 248 m². Cette opération significative de gestion permet de sécuriser 1,5 M€ de loyer annuel sur des périodes fermes allant de 5 à 10 ans, en baisse de –7,2 % par rapport à l'ancien loyer.

**Issy-les-Moulineaux (92) - rue Maurice Hartmann :**

Renouvellement d'un bail commercial d'une surface de bureaux de 3 874 m² à Issy-les-Moulineaux pour un loyer de 1,3 M€, soit une baisse de -8,2 % par rapport au loyer précédent. Ce renouvellement permet de sécuriser le locataire principal de cet immeuble de bureaux pour 6 ans fermes.

**Amsterdam (Pays-Bas) - Lohuizenlaan :**

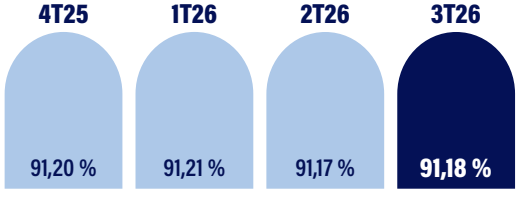
Renouvellement d'un bail commercial d'une surface de bureaux de 1 540 m² à Amsterdam aux Pays-Bas pour un loyer de 380 K€, soit une légère baisse de –1,4 % par rapport au loyer précédent.

## Principales libérations du trimestre

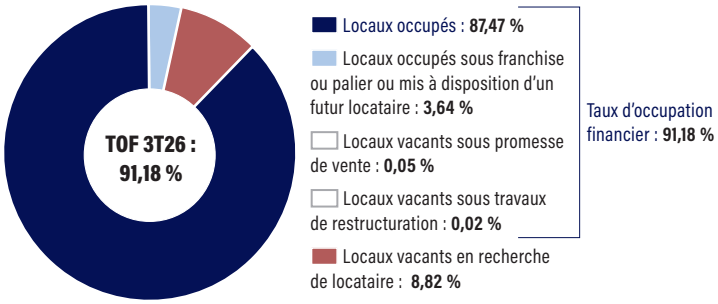
La principale libération du trimestre concerne 4 744 m² de bureaux situés dans un immeuble rue Aristide Briand à Arcueil (94), représentant un loyer annuel de 1,1 M€. Les équipes de gestion sont pleinement mobilisées afin d'accélérer la relocation de ces surfaces et des réflexions sont également menées avec la collectivité locale en vue d'une éventuelle évolution de l'usage de l'actif.

## Taux d'occupation

Le taux d'occupation financier* moyen du troisième trimestre 2026 s'établit à 91,18 %, stable par rapport au trimestre précédent.




Au 30 septembre 2026, la vacance est répartie sur 536 unités locatives.




**60 M€**
**DE LOYERS ENCAISSÉS**
AU TROISIÈME TRIMESTRE 2026

* Conformément à la note méthodologique de l'ASPIM sur les indicateurs de performance des SCPI, le taux d'occupation financier est déterminé comme le rapport entre le montant des loyers facturés ainsi que des valeurs locatives de marché des autres locaux non disponibles à la location par le montant total des loyers qui serait facturé si tout le patrimoine était loué.

# La performance financière de ma SCPI

Les prévisions de performances ou les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable quant aux performances futures.

## Distribution de l'exercice

### Acompte du trimestre

**3,51 €**
PAR PART

Acompte trimestriel versé fin octobre pour une part de pleine jouissance, soit 3,50 € après prélèvements pour les associés personnes physiques fiscalement résidentes en France n'ayant pas transmis de demande de dispense.

| En € par part | Rappel 2025 | *Prévision 2026* |
|---|---|---|
| 1er trimestre | 3,51 € | 3,51 € |
| 2e trimestre | 3,51 € | 3,51 € |
| 3e trimestre | 3,51 € | 3,51 € |
| 4e trimestre | 3,51 € | - |
| **Dividende ordinaire** | **14,04 €** | - |
| **Dividende exceptionnel au titre des plus-values** | 1,32 € | - |
| **Distribution de prime d'émission** | 0,98 € | - |
| **Dividende annuel** | **16,34 €** | ***Entre 15,00 € et 15,70 €*** |

La Société de Gestion indique une fourchette prévisionnelle de dividende annuel 2026 **entre 15,00 € et 15,70 € par part.**
Cette fourchette de dividende annuel est non garantie. Il s'agit de prévisions basées sur des hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion, qui ne constituent en aucun cas une promesse de rendement ou de performance.

## Rappel de la distribution

### Taux de distribution 2025 :

**5,00 %**

Votre SCPI a généré en 2025 un taux de distribution de 5,00 % brut de fiscalité[1] et de 4,81 % net de fiscalité[2].

### Performance globale 2025 :

**5,00 %**

La performance globale de l'année N correspond à la somme du taux de distribution de l'année N et de la variation du prix de souscription entre le 1er janvier de l'année N et le 1er janvier de l'année N+1.

## Tout ce qu'il faut savoir sur… La valeur de part

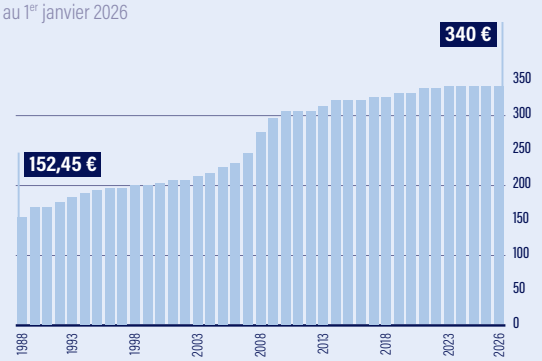
### Valeur de référence des parts

(par part) au 30/06/2026

| Valeur de réalisation | Valeur de reconstitution |
|---|---|
| 263,94 € | 317,52 € |

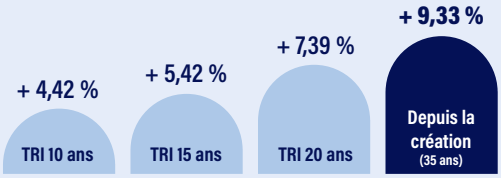
### Historique du prix de souscription

au 1er janvier 2026




## La performance à long terme de ma SCPI

au 31 décembre 2025




Le TRI exprime la performance annuelle moyenne pour un épargnant, en prenant en compte le prix de revient de son placement, l'ensemble des dividendes perçus au cours de la période de placement et le prix de retrait en vigueur au moment de sa sortie (mais en excluant sa fiscalité propre). Le TRI permet d'évaluer la performance passée du placement financier en SCPI.

(1) Dividende brut au titre de l'année N avant prélèvement obligatoire et autre fiscalité immobilière (surrevenus étrangers et sur plus-values) payée par le fonds pour le compte des associés rapporté au prix de souscription au 1er janvier de l'année N. Au titre de 2025, ce dividende intègre une distribution de plus-value à hauteur de 7,8 % de la distribution totale, une distribution de prime d'émission à hauteur de 5,8 % et une fiscalité immobilière payée par la SCPI à hauteur de 3,9 %. Quant à l'imposition des revenus éventuels perçus de l'étranger par la SCPI, l'impôt étranger peut être neutralisé en France afin d'éviter la double imposition des associés, selon les conventions fiscales en vigueur entre la France et les pays concernés. Le traitement fiscal varie selon la situation individuelle et le taux d'imposition propre à chaque associé. Le dispositif fiscal est susceptible d'évoluer. Les porteurs ayant investi via des unités de compte (UC) ne bénéficient pas directement des crédits d'impôt éventuels, ceux-ci étant attribués à l'assureur. Cet indicateur est conforme à la méthodologie ASPIM.

(2) Dividende au titre de l'année N, avant prélèvement obligatoire et après autre fiscalité immobilière, payée par la SCPI, rapporté au prix de souscription au 1er janvier N.

## CONDITIONS DE SOUSCRIPTION :

**DÉLAI DE JOUISSANCE DES PARTS**

**1er jour du 1er mois**

suivant la souscription et son règlement à la SCPI jusqu'à la plus proche des deux dates : le 31 décembre 2026 ou la date à laquelle il n'y aura plus de demande de retrait, avec un dossier complet, supérieure à un mois et non remboursée.

**340 €**

**PRIX DE SOUSCRIPTION DE LA PART D'IMMORENTE**
pour tout nouvel associé depuis le 1er novembre 2021.

**306 €**

**PRIX DE RETRAIT DE LA PART D'IMMORENTE**
Ce prix correspond au prix de souscription diminué de la commission de souscription.

## LES CHIFFRES DU TRIMESTRE :

**6 013 400 €**
MONTANT COLLECTÉ

**5 412 060 €**
MONTANT RETIRÉ

**4 391 494 060 €**
CAPITALISATION AU 30/09/2026

**1 963 256 168 €**
CAPITAL NOMINAL AU 30/09/2026 (VS 1 963 256 168 € AU 31/12/2025)

**12 916 159**
NOMBRE DE PARTS AU 30/09/2026

**17 686**
PARTS NOUVELLES SOUSCRITES

**17 686**
PARTS RETIRÉES

**233 539**
PARTS EN ATTENTE AU 30/09/2026

# Caractéristiques de la SCPI

| | |
|---|---|
| **Classification :** | SCPI Diversifiée à capital variable |
| **Date de création (immatriculation RCS) :** | 1988 |
| **Profil de risque :** | 3/7 |
| **Durée de la détention recommandée :** | 8 ans |
| **Évaluateur immobilier :** | Cushman & Wakefield |
| **Dépositaire :** | CACEIS Bank France |
| **Commissaire aux Comptes :** | KPMG Audit |
| **Responsable de l'information :** | Monsieur Jérôme Grumler |

BT-IR-102026-FR-2-3404




**Stadshart - Zoetermeer (Pays-Bas)**
Toutes les photographies présentes dans le document concernent des investissements déjà réalisés, à titre d'exemple, mais ne constituant aucun engagement quant aux futures acquisitions de la SCPI.

## La politique de souscription et de retraits

### Minimum de souscription

Tout nouveau souscripteur doit acquérir un minimum de 1 part.

### Date d'entrée en jouissance des parts

Nous vous informons que le délai de jouissance de votre SCPI est temporairement raccourci, depuis le 1er février 2024 et jusqu'au 31 décembre 2026 ou la date à laquelle il n'y aura plus de demande de retrait, avec un dossier complet, supérieure à un mois et non remboursée, au 1er jour du mois qui suit l'enregistrement de la souscription.

### Modalités de sortie

Il est tenu au siège de la société et à la disposition des tiers, un registre où sont recensées les demandes de retrait et les offres de cession de parts. Les associés qui souhaitent se retirer de la société disposent de deux moyens :

- Remboursement des parts (retrait) demandé par lettre recommandée à la Société de Gestion, dûment signée de l'ensemble des titulaires des parts et accompagnée de l'original d'attestation de parts, dans le cadre de la variabilité du capital. Le prix de retrait est égal au dernier prix de souscription en vigueur diminué de la commission de souscription. Le règlement de l'associé qui se retire a lieu dans un délai de maximum trente (30) jours, après la fin du mois au cours duquel le retrait est enregistré, contre-remise des certificats correspondants.
- Vente des parts en cherchant eux-mêmes un acheteur. Les parts peuvent être librement cédées entre associés, et entre associés et tiers, sans autre intervention de la Société de Gestion que la régularisation des cessions sur le registre des associés et des transferts, après justification par le cédant du paiement des droits d'enregistrement et du paiement de l'éventuel impôt sur les plus-values. La société ne garantit pas la revente des parts.

### Frais de mutation de parts

La Société de Gestion perçoit une rémunération forfaitaire de 100 € HT soit 120 € TTC pour toute cession de parts et toute mutation (cession de gré à gré, succession, donation, divorce). La Société de Gestion a choisi de percevoir cette rémunération par cessionnaire, donataire ou ayant-droit quel que soit le nombre de parts cédées.

### Autres informations

Les demandes de changements d'adresse doivent être adressées à la Société de Gestion accompagnées d'un justificatif de domicile de moins de trois mois. L'acquisition de parts n'est pas possible pour les clients, personnes morales ou physiques, qui en raison de leur nationalité, de leur résidence, de leur siège social, ou de leur lieu d'immatriculation, relèvent d'un droit étranger qui impose à la Société de Gestion des restrictions ou des obligations spécifiques quant à la commercialisation et la promotion de ses produits. Les informations relatives à la SCPI IMMORENTE publiées par la Société de Gestion ne constituent en aucune manière une sollicitation en vue de l'achat de parts par des ressortissants ou résidents de certains pays, dont notamment les États-Unis d'Amérique.

Vous pouvez retrouver les statuts, la note d'information, le présent bulletin trimestriel d'information et les informations relatives à la fiscalité sur le site internet www.sofidy.com. Vous y trouverez également le détail de la composition du patrimoine de la société.

Ceci est une communication publicitaire. Veuillez-vous référer au document d'information clé et à la note d'information, avant de prendre toute décision finale d'investissement.

Sofidy
ÉPARGNER - INVESTIR

**IMMORENTE** | Numéro d'immatriculation AMF : Visa AMF SCPI n°26-08 du 31 mars 2026
**Sofidy est la marque du groupe Tikehau Capital** qui porte l'offre de produits d'épargne immobilière grand public.
La gestion des fonds commercialisés sous la marque Sofidy est assurée par Tikehau Investment Management.
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP-07000006 |
Code d'activité : 6630 Z | N° TVA Intracommunautaire : FR32 491 909 446 |
32 rue de Monceau 75008 PARIS | Tel. 01 53 59 05 00 | Email : sofidy@tikehaucapital.com